

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 13 »
Un N^o. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

2^e centimes par ligne.

ON S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N^o 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

Table of train schedules (CHEMIN DE FER) with columns for destinations (LIÈGE, BRUXELLES, GAND), departure times (Matin, Relevée), and fares (D'ANS à, BERL., DILIG., CH.-A.-B., WAGG.).

ALLEMAGNE.—Francfort 26 septembre.

On lit dans la GAZETTE de Leipzig du 22 septembre: On apprend que MM. de Mérode et Robiano doivent faire insérer dans les journaux une invitation adressée à la nation belge à l'effet de faire célébrer une fête nationale à l'occasion de la nomination de M. Engelbert Sterckx au cardinalat, et le ministère, dont les membres appartiennent au parti catholique romain le plus avancé, sont disposés à consacrer des sommes considérables à la célébration de cette fête.

Il n'est bruit dans notre capitale que de la prochaine entrée d'une armée russe en Perse, pour soutenir le trône chancelant du shah. Cette armée, à ce qu'on dit, sera composée de deux corps, chacun de la force de 15,000 hommes, l'un de ces corps sera placé sous les ordres du général Patowski, gouverneur de l'Arménie russe, et se rendra directement dans le Khorazan pour combattre les rebelles de cette province et pour former la réserve de l'armée persane; l'autre corps, dont le commandement est confié au comte Rajewski 1^{er}, récemment promu au grade de lieutenant-général, ira occuper Téhéran, afin d'assurer la tranquillité de cette capitale et de l'intérieur de la Perse.

On ne dit pas précisément que ces mouvements militaires qui s'exécutent déjà aient quelque but d'hostilité contre l'Angleterre; mais les habitudes des salons du ministre de la guerre croient savoir que l'Angleterre soutenant les rebelles persans, nos soldats pourraient bien en venir aux mains avec les Anglais. Plus de quarante officiers du génie sont partis ces jours-ci de St-Petersbourg pour Tiflis (Géorgie), où ils seront incorporés dans les corps de l'armée qui seront envoyés au secours du shah.

L'émir par intérim des cosaques du Don, le général Wlassoff, a reçu l'ordre de tenir prêt au premier appel le 2^e contingent de l'armée du Don, lequel se compose de 36 régiments, de 500 cavaliers chacun. Cela pourrait révéler quelque projet d'invasion; car la Russie réserve ordinairement les cosaques du Don pour les expéditions de ce genre.

Le colonel Duhamel, notre ambassadeur près du shah, ayant appris que des relations amicales existaient entre M. Khodinet, consul russe à Tauris (Perse) et les négociants anglais de cette ville, a demandé que cet agent fût rappelé. Le sénateur Divoff, chargé par intérim du portefeuille des affaires étrangères, a sur-le-champ fait droit à cette demande, et il a nommé le conseiller Annitchoff consul à Tauris, en remplacement de M. Khodinet. Pour être privé d'une place d'agent diplomatique russe en Perse, il suffit d'avoir des relations avec un Anglais quelconque. M. Duhamel est très-sévère à cet égard, et c'est un ordre autographe de l'empereur Nicolas qui lui a enjoint de l'être.

ANGLETERRE.—Londres, 27 septembre.

Les ambassadeurs de Perse, de Turquie, de France et de Russie, et les ministres de Bavière et de Hanovre ont travaillé aujourd'hui au bureau des affaires étrangères.

Variétés.

UNE VENGEANCE.

Il n'est bruit à Vienne que d'un événement tragique qui a eu lieu au commencement du mois de juillet. Un jeune gentilhomme, M. le baron de H..., lieutenant de hussards, et allié d'un des membres les plus influents du conseil autique de guerre, était devenu éperdument amoureux de la femme de chambre de sa mère, jeune Sicilienne, fort belle et très-bien élevée. Après avoir employé en vain tout genre de séduction pour faire de la jeune Elisa Iscramizzi sa maîtresse, il lui offrit sa main et sa fortune. Elisa fut encore inexorable, parce qu'elle croyait avoir le pressentiment que M. H... lui serait infidèle. Le jeune homme, dans la violence de sa passion, lui jura solennellement que jamais il ne manquerait à la foi conjugale et en même temps il lui remit un poignard, en disant qu'il l'autorisait à lui plonger cette arme dans le sein, si jamais il venait à trahir ses serments. A ces paroles, Elisa céda; et le mariage eut lieu, au mois de février dernier, avec l'agrément des parents de M. de H..., qui, tout en désapprouvant cette mésalliance, ne voulaient pas y faire opposition, pour éviter tout éclat.

Dans le commencement de mai dernier, M. de H... suivit son régiment à Milan. Sa femme, qui était restée à Vienne, y fit épier tous ses pas, et bientôt elle apprit qu'il avait des relations intimes avec une jeune veuve, la marquise de L... Alors elle crut que le moment était venu de prendre une vengeance sanglante.

Dans l'excès de sa jalousie, elle songeait à aller rejoindre son mari à Milan, pour le frapper; mais malheureusement, pendant qu'elle roulait dans son âme ce sinistre projet, auquel sans doute le voyage et

Des dépêches ont été envoyées aux résidents anglais près des cours de Stockholm et de Copenhague; à lord Auckland, gouverneur-général de l'Inde, et aux officiers administrant le gouvernement de sa majesté aux présidences de Madras et de Bombay. On en a également expédié un chargé d'affaires à Téhéran et à St.-Petersbourg.

On a reçu des dépêches de sir Disbrowe, ministre plénipotentiaire à la cour de La Haye.

Les délégués des différentes associations radicales se sont réunis et ont pris une décision sur la forme et la substance de l'adresse qui sera présentée au peuple d'Irlande. Elle sera d'abord envoyée aux secrétaires des diverses associations déjà formées en Angleterre, en Ecosse et dans le pays de Galles, pour demander leurs avis; quand ils les auront reçus, l'adresse sera imprimée et distribuée dans toutes les villes des comtés de l'Irlande.

L'association radicale espère que cette adresse, sanctionnée et appuyée par quatre millions d'habitans des deux pays, aura des résultats satisfaisants, et elle s'attend à être appuyée encore par deux millions d'hommes des classes travailleuses de l'Irlande, pour demander le suffrage universel, l'abolition du cens, le vote par scrutin, et les parlemens annuels.

Depuis lundi l'importation de froments étrangers s'est élevée à 20,000 quaters, et le droit d'entrée est depuis hier monté à 10 shillings 8 pences; il était en dernier lieu 2 shillings 8 pences le quarter.

Le Times prétend que les nouvelles relatives aux hostilités qui devaient avoir lieu entre les Anglais et les Persans, à Buchire, arrivées par la voie des journaux allemands, ne sont pas fondées. Il croit même que le shah avait suspendu son attaque contre Hérat, et qu'il ne tardera pas à rappeler M. Mac-Neil à sa cour pour agir en qualité de médiateur entre lui et le gouvernement anglais.

Voici, selon le Times, l'état véritable des choses en Perse: D'après nos dernières nouvelles, les troupes expédiées de Bombay par suite d'un arrangement avec le cheik ou gouverneur du territoire adjacent, ont été autorisées à occuper l'île de Karak, située vis-à-vis de Bashire. Ces troupes n'étaient pas assez nombreuses pour engager activement dans des mesures hostiles, et en même temps elles ne pouvaient être délogées de leur position par aucun effort que pourrait tenter contre elles le gouvernement persan. Le gouvernement de l'Inde a pensé avec raison qu'en plaçant un petit détachement de troupes anglaises dans le voisinage immédiat du territoire persan, cela exercerait de l'influence sur le prit du shah et l'engagerait à suspendre ses mesures contre Hérat, quoique cette ville soit située à l'autre extrémité, sur la frontière de l'Afghanistan.

FRANCE.—Paris, le 28 septembre.

Le gouvernement a reçu aujourd'hui la fin de la dépêche télégraphique de Strasbourg, dont nous avons donné hier les premières lignes.

Voici le texte complet de cette dépêche: L'ambassadeur de France en Suisse à M. le président du conseil des ministres.

» Le président de la Diète me communique à l'instant une

la réflexion l'auraient fait renoncer, son mari, qui avait été envoyé à Vienne avec des dépêches du gouvernement lombardo-vénitien, entra dans son appartement. En le voyant, la jeune femme devint furieuse; et lui enfonça le fatal poignard dans le sein. M. de H... a été transporté à l'hôpital de St-François de Paul, et aux prompts secours qui lui ont été prodigués, il est déjà hors de danger. Sa femme a été arrêtée et conduite à la prison dite des Carmes, qui est exclusivement destinée aux personnes du sexe. Elle est calme et résignée, et ne semble nullement regretter son crime. La justice informe. (Le Droit.)

LA VIOLETTE SOUS LE SEIN.

Un événement terrible met tout Madrid en émoi, M. Rodriguez, membre des cortés, vient de tuer sa femme dans un accès de jalousie. les circonstances qui ont accompagné et déterminé ce meurtre, sont empreintes d'une couleur au plus haut degré dramatique. On croirait lire une scène de roman.

M. Rodriguez était marié depuis deux ans à une jeune et charmante femme qu'il avait épousée par amour lors de son séjour à Séville. Homme d'un patriotisme ardent, M. Rodriguez portait malheureusement dans ses passions toute la fougue de sa nature impétueuse. Dès les premiers mois de son mariage, sa jalousie se révéla par de terribles emportemens: un mot, un soupçon suffisait pour exalter cette âme défiante, et la pauvre jeune épouse eut souvent à endurer de cruelles scènes.

Cependant naturellement douce et mélancolique, Mme. Rodriguez, qui adorait son mari, savait si bien le calmer par ses caresses et la réserve extrême qu'elle s'imposait, que personne au dehors ne soupçonnait la jalousie de M. Rodriguez; la famille seule était dans le se-

» note que Louis Bonaparte a adressée le 20 septembre au gouvernement de Thurgovie, en le priant d'annoncer au Directoire qu'il est prêt à partir aussitôt que cette autorité aura obtenu des ambassades des puissances, des passeports pour se rendre dans un lieu où il trouverait un asile assuré. Dans cette lettre, il parle de ses droits acquis, en évitant de s'expliquer sur sa double qualité, et il témoigne l'assurance que son absence ne sera pas éternelle.

» Le Directoire transmet ce soir 25 cette lettre aux cantons, et il a répondu au gouvernement de Thurgovie que cette déclaration est trop ambiguë pour servir de base à une démarche officielle de sa part, et qu'il l'invitait avant tout à assigner le lieu où Louis Bonaparte voulait se retirer.

— On lit dans le Commerce :

D'après nos informations, un courrier aurait été dépêché la nuit dernière, portant à M. le duc de Montebello de nouvelles instructions pour lui prescrire d'exiger du territoire suisse, comme condition sine qua non, un décret de bannissement de la diète contre Napoléon Louis.

— Le ministère français a vu dans le passage de la lettre du prince où il fait connaître ses idées de retour un nouveau motif pour exiger de la Suisse un décret de bannissement contre le prince.

Il paraît que dans un conseil de cabinet, tenu mercredi soir, il a été décidé que l'on ne changerait rien aux dispositions arrêtées, et que les régimens qui doivent partir pour se rendre du côté du Jura, ne recevront pas contre ordre. Une nouvelle note a été en même temps discutée pour exiger de la Suisse le décret de bannissement, mais elle ne sera envoyée à Lucerne que lorsque le prince Louis aura répondu aux observations du directoire, qui a trouvé trop ambiguë la lettre adressée au landammann de Thurgovie. (Gorresp.)

— L'HELVÉTIQUE, à près avoir donné dans un supplément le compte-rendu de la séance du grand-conseil de Berne, ajoute ce qui suit :

Lorsque les représentans bernois quittèrent, harassés de fatigue, l'hôtel-de-ville, ils furent accueillis par de bruyans vivats, entremêlés des cris A BAS LES SCHNEL! VIVE MONNARD! VIVE RIGAUD! Le peuple se rendit ensuite devant la demeure des conseillers patriotes, et fit entendre des acclamations accompagnées de chants.

Aujourd'hui le grand-conseil se réunit de nouveau pour nommer un député à la diète en remplacement de M. Kohler, qui a donné sa démission, même avant d'avoir vu son opinion succomber. L'assemblée aura aussi à voter un crédit de 50,000 fr. pour l'achat de fusils.

25 septembre, II heures du matin. MM. Schnel viennent de donner leur démission, le premier, de landammann, le second de conseiller-d'état et de directeur de la police centrale, et tous deux de membres du grand-conseil. Elles ont été immédiatement acceptées et l'on parle de M. Tilier comme devant être nommé à la place de landammann. Deux membres obscurs du grand-conseil, M^{rs} Scherrenlieb et Luthard, se sont aussi retirés.

MM. Cohler et Stettler, démissionnaires, ont été remplacés par MM. Neuhaus, conseiller d'état, et Manuel, préfet de Nidau.

cret de ses funestes violences, et plus d'une fois de graves remontrances furent faites au mari par les parens de sa femme. Cependant M. Rodriguez ne tarda pas à retourner à Madrid, où l'appelaient les événemens de cette capitale. Les prévenances, les soins dont sa femme fut l'objet, réveillèrent plus ardente que jamais sa jalousie un instant assoupie. Malgré la pureté de sa conscience, la jeune femme commença à s'effrayer, et plusieurs éclats presque publics avaient si fort exagéré ses terreurs, qu'elle avait renoncé entièrement à aller dans le monde.

Il y a quelques jours cependant, elle ne put refuser l'invitation qui lui fut adressée par M. de Vinadores, dont la grande fête de nuit devait réunir toutes les notabilités de Madrid. — On sait qu'en Espagne les travestissemens sont de saison toute l'année, et qu'à l'occasion de quelque solennité le carnaval renaît. Le bal de M. de Vinadores était un bal masqué; M. et Mme. Rodriguez s'y rendirent en domino noir.

Ce jour même, le frère de Mme. Rodriguez, officier dans l'armée d'Espartero, était arrivé à Madrid. Ce jeune homme désolé de la tristesse de sa sœur et en soupçonnant la cause, résolut de donner un leçon à son beau-frère. De son côté et sans l'en prévenir il se rendit au bal.

Au milieu de la nuit, M. Rodriguez, debout derrière un quadrille où dansait sa femme, est tout-à-coup accosté par un cavalier masqué. — Tu es donc toujours jaloux, Rodriguez, dit l'inconnu. — Pas de toi au moins, beau masque, répond le mari. — Tu as tort, car ta femme est belle et je l'aime. — Tant pis pour toi. — Vous êtes bien fât, Rodriguez, et si je vous disais.... — Pas un mot de plus, car tu mens, s'écria d'une voix concentrée le mari, qui avait laissé de côté le ton de raillerie que le bal masqué autorise. — Je ne mens jamais, répartit l'in-

— La décision du grand conseil de Berne a une grande portée, en ce sens qu'elle décide la majorité; car maintenant, exceptés Neuchâtel, Bâle-ville, les quatre petits cantons, le Tessin, les Grisons et peut-être le Valais, tous les autres cantons seront contraires aux prétentions de la France.

Les tribunes ont été très-agitées pendant cette discussion, et le préfet, M. Roschi, a été obligé de faire arrêter quelques personnes pour rétablir l'ordre. La fraction de l'assemblée qui a succombé est ce qu'on appelle le parti français, dirigé par M. Schnell, qui lui-même reçoit ses inspirations de Paris par l'intermédiaire de M. St...

Mais pendant cette délibération, la lettre du prince, communiquée par le gouvernement de Thurgovie aux différents cantons, était déjà arrivée à Zurich, et une lettre de cette ville annonce que le petit conseil s'est assemblé extraordinairement le 24 à 4 heures du soir, et qu'il a décidé à l'unanimité que, vu la nouvelle déclaration du prince, le grand conseil ne se réunirait pas pour décider de la réponse à faire au gouvernement français. Un courrier est parti sur le champ pour Lucerne, afin de transmettre au directoire fédéral cette décision du gouvernement de Zurich, et lui annoncer qu'en vertu de cette décision, il ne peut plus être question de réunir la diète pour le 1^{er} octobre, le gouvernement de Zurich déclarant qu'il n'y enverra pas de députés.

Le petit conseil a déclaré que si le gouvernement français ne se contentait pas du simple départ du prince, il ferait alors un appel énergique aux sentiments d'indépendance et de nationalité des cantons.

Le *Journal des Débats* expose comme suit les vues du gouvernement par rapport à la Suisse:

Malgré les sinistres prédictions que, depuis deux mois, les journaux de l'opposition faisaient entendre, l'affaire relative à l'éloignement de Louis-Napoléon est terminée à la satisfaction de la France; Louis-Napoléon se retire. Qu'il couvre cette résolution de magnanimité, et que les journaux qui ont si bien pris ses intérêts contre ceux de la France s'évertuent à vanter sa générosité, peu importe. Cet heureux résultat n'en est pas moins dû à la fermeté du gouvernement qui n'a pas voulu souffrir qu'un homme auquel sa folle ambition a donné une si triste célébrité, qu'un prétendant, un amnistié vint sur notre frontière essayer de renouer ses intrigues et braver la clémence de la France!

Louis-Napoléon ne reviendra pas en Suisse. Il sait trop bien que le jour où il y remettra le pied, le gouvernement français exigerait de nouveau, et avec la même fermeté, son expulsion. La France ne se contenterait pas plus d'un éloignement momentané, qu'elle ne s'est laissée imposer par la décision du titre de citoyen suisse pris par un homme qui en France prend celui d'empereur. La Suisse elle-même verrait certainement avec indignation se renouveler un jeu où elle servirait encore d'instrument aux projets d'une ambition aussi criminelle qu'insensée. Nous ne nous arrêtons pas aux réserves que le dépit arrache à Louis-Napoléon; sa retraite est définitive.

Nous en avons pour garant, l'intérêt de la France, celui de la Suisse, et la conviction où tout le monde en Europe doit être maintenant que le gouvernement français, quand il a droit, ne cède rien, ne recule devant aucune des mesures que lui commandent sa sûreté et son honneur!

Le cabinet de France a donc obtenu tout ce qu'il demandait. Comme il n'a jamais eu l'extravagante pensée d'humilier la Suisse et de se mêler de ses affaires intérieures, la retraite définitive de Louis-Napoléon lui suffit. Le gouvernement a fait preuve de fermeté; il fera preuve maintenant de modération.

Ensuite la feuille ministérielle s'attache à prouver que le prince se voyant dans l'alternative de s'expliquer sur la question de nationalité, a préféré quitter la Suisse plutôt que de se déclarer citoyen de Thurgovie, l'honneur et l'indépendance de la Suisse auraient en effet exigé d'un citoyen vraiment suisse qu'il restât. Il n'aurait pas été maître de s'en aller, car en s'en allant il aurait plus compromis sa patrie qu'en demeurant. Il n'aurait pas fait un sacrifice personnel, il aurait sacrifié ce qui n'appartient pas à un simple citoyen d'une souveraineté de son pays.

— On remarque un mouvement extraordinaire de courriers entre les cabinets de Londres et de Paris. On prétend que l'affaire hollando-belge a fait naître de nouvelles difficultés entre les deux cabinets relativement à la question territoriale.

« Connu... j'aime ta femme, j'en suis aimé, et pour preuve... elle a une violette sous le sein droit... » — A ces mots, M. Rodriguez saisissant la main de l'inconnu à la briser, lui dit : — Dans un quart-d'heure chez moi; ta tua vidua la mia (ta vie ou la mienne). Puis arrachant sa femme du quadrille, il l'entraîna hors des salons. La pauvre épouse, épouvantée et muette, suit comme une victime résignée. M. Rodriguez ne lui dit pas un mot, mais il la fait marcher à grands pas. Arrivé à son hôtel, il monte en la tenant toujours sous son bras, dans son cabinet; il saisit à tâtons un pistolet dans son secrétaire, et avant que la malheureuse femme ait prévu son affreux dessein, il lui place le canon sur la poitrine et fait feu. Au bruit, les domestiques accourent avec des flambeaux; parmi eux se trouve le cavalier du bal. — A nous deux maintenant, dit M. de Rodriguez. — L'inconnu pousse un gémissement, arrache son masque... c'était le frère de la victime.

M. Rodriguez est maintenant dans un accès affreux d'aliénation mentale à laquelle on craint qu'il ne succombe. Quant au frère, on juge quels remords il a de cet affreux événement, dont il est la cause involontaire, et cependant bien imprudente. (*Journal de Paris.*)

Armand, célèbre acteur du Théâtre-Français était narquois, malin et railleur. Il disputait souvent dans le foyer avec un petit bossu qui ne lui ménageait pas l'épigramme; souvent même le petit bossu qui se plaçait d'habitude dans une des loges près du théâtre, déconcertait Armand par des réflexions caustiques qu'il lui glissait en scène à voix basse, le vindicatif Armand avise aux moyens de faire quitter la place à un si mauvais voisin; qui souvent l'avait déconcerté dans les meilleurs endroits de son jeu.

La loge en question tenant 8 places, Armand la fait louer un jour sans en prévenir son redoutable adversaire. Il distribua séparément 7 billets

— Le général Tourlon, est, dit-on, désigné pour une mission en Belgique et en Hollande. Les conférences fréquentes de ce personnage avec M. Lehon, le baron Fagel et M. Moïé donnent une apparence de vraisemblance à cette nouvelle.

— Ce matin un attaché de la légation de Berlin est arrivé aux affaires étrangères porteur de dépêches pour le président du conseil. Peu de temps après ce dernier s'est rendu chez le roi, où il est resté trois quarts d'heure; en rentrant chez lui il a reçu la visite de M. Le Hon, qui, de son côté avait reçu un courrier extraordinaire de Bruxelles. Il paraît que des inquiétudes vagues à l'occasion des dispositions des populations françaises, allemandes et belges du Luxembourg et du Limbourg ont donné lieu à des mesures militaires de la Prusse et de la France. (*Correspondance.*)

— Il doit y avoir ce soir plusieurs réunions légitimistes dans le faubourg St-Germain à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du duc de Bordeaux qui entre aujourd'hui dans sa 18^e année.

— La cour royale, chambre d'accusation, a entendu aujourd'hui le rapport de M. le procureur-général sur la plainte en diffamation portée par M. Gisquet, ancien préfet de police, contre le journal le *Messager*. L'arrêt sera rendu mardi prochain sur la question de savoir s'il y a lieu de renvoyer le gérant du *Messager* devant la cour d'assises.

— Les bâtiments à vapeur le *MÉTÉORE* et le *PHAÉTON*, commandés par MM. Barbotin, capitaine de corvette, et Goubin, lieutenant de vaisseau, sont partis de Cadix le 18 septembre. Ces bâtiments se rendent au Mexique pour y rallier l'escadre sous les ordres de M. le contre-amiral Baudin.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le *Moniteur parisien* publie, sans date, la dépêche télégraphique qui suit :

Vingt-cinq bataillons carlistes sont réunis en Biscaye et dans la vallée de Mena. On dirige toujours de nombreux convois sur Balmaceda, où Maroto et don Carlos étaient encore le 25. Les carlistes paraissent vouloir s'emparer de Portugaletté, dont l'artillerie et les approvisionnements viennent d'être augmentés. La garnison a reçu de St.-Sebastien un renfort de 500 hommes.

Espartero était le 18 à Haro. Son armée, moins huit bataillons envoyés en Castille, était échelonnée depuis Santa-Maria-de-Cuba jusqu'à Ona.

BELGIQUE — Bruxelles, le 30 septembre.

Hier, le roi a reçu M. Smits, membre de la chambre des représentants et directeur de la division du commerce au ministère de l'intérieur.

S. M. a présidé le conseil des ministres.

— S. M. part demain pour le château d'Ardenne.

— Parmi les objets qui ont attiré l'attention des visiteurs des salles du Musée, nous avons remarqué le buste de feu M. le bourgmestre Rouppe. Ces traits, si connus de toute la population bruxelloise, sont reproduits avec fidélité et bonheur par l'artiste, M. L. Jehotte, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles.

Une inscription indique que c'est un don que le sculpteur a offert au Musée, comme un hommage à la mémoire du chef de l'administration municipale, de celui dont l'active protection couvrait toutes les institutions libérales de la ville de Bruxelles.

— Le gouvernement vient d'envoyer aux gouverneurs des provinces le programme des cours de l'école vétérinaire d'agriculture de l'état à Cureghemlez-Bruxelles, pour qu'il soit publié et affiché. L'époque de la reprise des cours est fixée au 16 octobre. Il ne sera plus reçu d'élèves après le 1^{er} novembre.

— On lit dans le *Belge* : En promettant le secret au négociant qui nous a induit en erreur par la communication d'une nouvelle télégraphique annonçant la prise d'Estella, nous prévoyions fort bien que la justice n'aurait pas tardé à nous dégager d'une obligation qu'un sentiment d'humanité nous avait arrachée. Cet espoir n'a pas été trompé. Notre éditeur a reçu un mandat pour comparaitre ce matin devant M. Vandewalle, juge d'instruction.

Bruxelles, le 29 septembre Société des Fonds Publics (2 heures.) — Affaires excessivement calmes, cours sans variation. On cote : Fonds

aux 7 bossus les plus éminents qu'il put rencontrer, et prévint l'ouverture de loges de laisser entrer pour la 8^e place le bossu qui venait d'habitude. Tous les bossus arrivent les uns après les autres et le public de rire de cette factieuse réunion; jamais rien n'avait paru aussi bouffon sur la scène que ces 8 bossus qui s'examinaient les uns et les autres. Le petit bossu n'osa plus reparaitre dans la loge; car, lorsqu'il essaya d'y revenir, il y eût toujours brouhaha. Armand eût les rieurs de son côté, ce qui n'arrive pas toujours aux plaisans de profession.

UNE SPECULATION MALHEUREUSE.

Dernièrement, une cantatrice célèbre en Allemagne, Mlle H..., alla passer à Bade deux mois de congé. Jeune, douée d'un grand talent, elle avait un engagement superbe au théâtre de Vienne; Milan l'attendait, et Paris devait la posséder ensuite pour mettre le sceau à sa gloire et à sa renommée.

De hautes destinées étaient réservées à Mlle H..., qui comptait un grand nombre d'adorateurs; mais elle ne voulait se marier que pour devenir marquise ou comtesse. En attendant, elle avait toute la vertu patiente que donne l'ambition; elle affichait les principes les plus sévères, et elle ne donnait audience qu'à l'officielle galanterie des gentilshommes qui faisaient mine de vouloir arriver à son cœur par un légitime chemin.

Mais la noblesse allemande est quelque peu rebelle à ces sortes d'alliances qui plaisent tant à l'excentricité britannique. Plusieurs éminents personnages convièrent volontiers d'un honnête prétexte leurs projets de séduction; mais quand, arrivés à l'avant-dernier chapitre, on leur proposa nettement de signer le contrat pour passer au dénouement, aucun ne se sentit assez fort pour sauter par-dessus le préjugé.

de l'Etat 5 p. c. 101 5/4, 4 p. c. 91 5/8, 3 p. c. 75 5/4 P.; Société Générale titres en nom fl. 828 P., certificats au porteur émission de Paris 1750; Société de Mutualité 1166 25 (116 5/8); Banque de Belgique 1508 75 (159 7/8) P.

L'actif espagnol est demandé à 17 5/8 pour demain, il n'y a point de vendeurs à ce prix.

Auxers, deux heures 5/4. — Par voie télégraphique. Ardoin 17 1/2 P. à demain 7 1/2 A., 5/8 1/2.

LIÈGE, LE 1^{er} OCTOBRE.

On a célébré ce matin un service funèbre en mémoire des combattants morts à Ste-Walburge. La plupart des autorités civiles et militaires, ainsi que les officiers de la garde civique, en tenue, assistaient à cette cérémonie, à laquelle s'étaient également rendus une foule de citoyens de toutes les classes et de tous les rangs.

Immédiatement après le service, tout le corps d'officiers de la garde civique, les chasseurs-éclaireurs, les blessés de Ste-Walburge, accompagnés d'un grand concours de monde, et précédés de la musique du 3^{me} régiment de chasseurs, se sont acheminés vers Ste-Walburge, où un discours a été prononcé sur la tombe des victimes de la journée du 30 septembre.

Dès l'approche du printemps, nous nous étions plaints de l'énorme charpente dont le quai d'Avroy se trouvait si désagréablement encombré sur une assez grande partie de sa longueur, et nous en avions réclamé l'enlèvement. Depuis, nous avons fait entendre maintes fois les mêmes plaintes et renouvelé nos réclamations, sans qu'on parût en prendre le moindre souci, quoique l'été qui amène chaque jour sur ce quai une foule de promeneurs et d'étrangers, les rendit plus vives et plus légitimes. Nous avons fini par en prendre notre parti, pensant que cette indifférence pouvait tenir à la crainte d'occasionner une dépense inutile aux entrepreneurs, si contre l'attente publique, et malgré la condamnation dont ils étaient frappés par l'avis générale, la continuation des travaux venait à nécessiter le prochain emploi des matériaux rassemblés pour leur exécution. Aujourd'hui que c'est une question résolue au gré de l'opinion, et que l'œuvre est décidément abandonnée pour ne plus être reprise, on est en sans ombre de prétexte pour différer de rendre à la libre circulation celle de nos promenades qui est et qui sera toujours la plus fréquentée. Il est vrai qu'elle est resserrée dans un espace assez étroit et tortueux; mais espérons qu'un plan régulier et complet de la dérivation de la Meuse, donnera bientôt au fleuve et à ses deux rives, la courbe élégante et symétriquement développée que la nature semble avoir pris soin de leur dessiner elle-même, et qui n'a besoin que d'être rectifiée un peu pour changer une promenade étranglée et coupée presque à chaque pas, en une promenade longue, vaste et réellement magnifique.

La Place-Verte vient d'être garnie de nouveaux bancs. Nous avons entendu dire que leur confection et leur disposition attestent un progrès véritable, qui, malgré la vulgarité de l'objet auquel il s'applique, méritait d'être signalé, dans une ville où les constructions nouvelles sont si rarement élégantes et toujours moins solides que les anciennes. Mais il nous est impossible de partager cet avis. Ces bancs sont massifs et lourds, comme l'étaient ceux qu'ils ont remplacés, et la seule différence qui existe entre les neufs et les vieux, c'est qu'on a donné, pour support à ceux qu'on vient de placer, une pierre ronde au lieu d'une pierre carrée. Ils manquent également de dossiers. Nous regrettons qu'on n'ait pas jugé à propos des moduler leur coupe et leur forme sur celles de ces bancs gracieux et artistement travaillés qui garnissent les belles promenades d'Aix-la-Chapelle. Là, c'est au ciseau d'un sculpteur en bois que l'on confie généralement la confection de ces objets d'utilité et d'ornement; tandis que chez nous, on charge de leur exécution un rabot de menuisier. Bientôt on fera sans doute également disparaître les bancs verroulés qui déparent la promenade du quai d'Avroy. Leur substituerait-on des bancs semblables à ceux dont on vient de garnir la place Verte? Probablement oui. On ne s'inquiète point de la forme. Les combinaisons du bon goût et du confortable sont trop souvent mises en oubli. Il en est ainsi pour les grandes comme pour les petites choses. On permet de bâtir à tort et à travers. Chacun choisit son plan et le fait exécuter à sa guise. On ne tient aucun compte des règles de la symétrie et de la concordance, et c'est à Liège

La cantatrice espéra être plus heureuse à Bade. Là comme à Vienne, elle vit bientôt une cour brillante se former autour d'elle, mais lorsqu'elle dit : — « Je veux un mari; » Ce mot dispersa les courtisans; les prétentions impertinentes jonchèrent le camp de bataille, et il ne resta debout qu'un seul amateur, un Français, le comte Armand de T...

Il n'en fallait pas davantage. — Je serai comtesse, disait Mlle. H... — Je serai riche, disait le comte, car ma femme a une de ces voix qui rapportent cent mille francs par an. »

Le mariage fut célébré, et le lendemain des noces, la nouvelle comtesse reçut deux lignes d'un jaloux ou d'un méchant.

« M. Armand T... n'est pas plus comte qu'un valet de chambre, les titres qu'il a produits sont faux; il est fils d'un coiffeur de Montauban. »

Quelques preuves suffisantes étaient jointes à cette dénonciation.

— Est-ce vrai? demanda la cantatrice à son mari et lui montrant le billet accusateur.

M. Armand, qui savait fort bien que son mariage était indissoluble et qui pensait n'avoir à redouter qu'un orage passager, répondit avec le sang-froid de la sincérité :

— « Hélas oui, c'est positif. Mais qu'importe! Ne m'aimez-vous pas pour moi-même? »

La colère et le désespoir de la cantatrice furent tels, qu'elle faillit en mourir. Après une longue maladie, un nouveau malheur l'accabla. Sa voix était perdue.

Ainsi le trompeur fut puni. La fortune qu'il avait voulu acquérir au prix d'une action blâmable lui échappa sans retour. Aujourd'hui Mlle. H... et son mari tiennent un petit hôtel garni à Nuremberg.

qu'on peut dire avec raison, que le désordre est un effet de l'air.

Un arrêté ministériel du 25 septembre fixe les heures des départs sur le chemin de fer, à partir d'aujourd'hui 1er octobre. Voici comment elles sont fixées pour les départs d'Anvers pour Bruxelles, Anvers et Gand : A 8 h. 45 m. du matin et 5 h. 50 m. de relevé. Passage à Waremmé : à 9 h. 25 m. et 4 h. 10 m. ; à Tirlemont : à 10 h. 10 m. et 4 h. 55 m. ; à Louvain : à 10 h. 50 m. et 5 h. 35 m.

Demain nous rectifierons, d'après l'arrêté officiel, le tableau que nous plaçons chaque jour en tête du POLITIQUE.

Par arrêté royal en date du 29 septembre, le sieur Gaillard (Georges-Mathieu-Lambert), candidat-notaire à Liège, est nommé notaire à Haccourt, canton de Glons, arrondissement de Liège, en remplacement du sieur Defroidmont, démissionnaire.

Par arrêtés royaux du 28 septembre 1858, un brevet d'invention de dix années est accordé au sieur Crabay (J.-F.), armurier, domicilié à Liège, pour un procédé nouveau pour damasser les armes à feu et tranchantes.

Un brevet d'invention de cinq années est accordé au sieur Noailly (Etienne), voyageur, domicilié à Liège, rue St-Severin, n° 689, pour un procédé servant à appliquer des dessins à toute espèce d'étoffe.

La fabrique de l'église de Dommartin, commune de St-Georges (Liège) est autorisée à accepter la donation qui lui est faite par le sieur Nicolas-Joseph-Clément Tilquin, chanoine-pénitencier de la cathédrale de Liège, d'une rente annuelle et perpétuelle de 400 fr., pour la célébration d'un anniversaire et l'habillement des enfants pauvres de la paroisse, ayant fréquenté l'école et étant admis à la première communion ; d'une rétribution de 20 fr. au chantre, et d'une indemnité de 50 fr. à la fabrique pour frais de recette et d'administration.

La réséction de la mâchoire inférieure, l'une des conquêtes de la chirurgie moderne, vient d'être pratiquée par M. le docteur Malherbe sur M. B..., officier de chasseurs à cheval. Cette opération grave promet jusqu'à présent le plus heureux résultat. Une affection organique de la mâchoire a rendu cette opération indispensable. M. Malherbe était assisté dans cette cure hardie de plusieurs de ses collègues.

Nous croyons nous rappeler que la même opération a encore été pratiquée à Liège, il y a deux ou trois ans, avec un entier succès, sur une dame de cette ville.

Un journal français annonçait hier que la Conférence de Londres était dissoute; nous n'avons pas reproduit cette nouvelle que nous savions dénuée de fondement; mais quelques personnes ayant cru devoir y attacher une certaine importance, nous pouvons déclarer qu'elle est complètement fautive.

(INDÉPENDANT.)

— Les ouvrages de terrassement pour la seconde voie du chemin de fer de Bruges à Ostende sont presque entièrement achevés; il ne s'agit plus que de poser les rails.

— Jean Willaert, âgé de 21 ans, sans profession, né à Bruges, n'ayant pas de domicile connu, convaincu de tentative de meurtre, commis avec préméditation, sur le nommé Louis Coopman, âgé de 22 ans, et se trouvant en outre en état de vagabondage, a été condamné à la peine de mort par la cour d'assises de la Flandre Occidentale.

— La GAZETTE VAN GENDE assure que le propriétaire d'un cabaret où l'on a recueilli et soigné les victimes du désastre du SNEBRUGGE, ne réclame du gouvernement, à titre d'indemnité et de gratification, qu'une somme de *Trois cents francs*, et en outre une petite pension viagère de *deux francs par jour*. C'est bien modeste!

— Nous apprenons que S. M. a chargé le département de la guerre de donner les ordres nécessaires à l'effet de renvoyer en congé illimité les militaires de 1855 et de donner le congé définitif à la levée de 1829.

(Avonbode.)

— On lit dans le *Journal du Commerce d'Anvers*: On nous informe qu'une action judiciaire qui sera appelée au tribunal de commerce de notre ville mercredi prochain, vient d'être intentée à la Banque de l'Industrie en remboursement de la prime de dix-huit pour cent, avancée par elle sur les actions de cette société qui ont été l'objet d'une souscription publique.

— Une découverte des plus importantes vient d'avoir lieu dans une des houillères des environs de Charleroi : à 1100 pieds de profondeur on a trouvé un palmier fossile. Cet arbre était de bout et ses racines pénétraient le sol à plusieurs pieds; son tronc avait environ 56 pouces de diamètre, cet arbre va, dit-on, être envoyé au cabinet d'histoire naturelle à Bruxelles.

— Le sultan vient d'envoyer à la reine Victoria un magnifique collier en diamants, rubis et émeraudes, d'une valeur de plus de trois cent mille francs. Le fermier est formé d'une plaque émaillée sur laquelle figure le chiffre du sultan, le tout entouré de diamants d'un haut prix.

— Lord Palmerston vient d'être décoré de l'ordre du Nichan Iftihar.

— On écrit de Rome, 18 septembre :

Hier le pape a réuni en consistoire public tous les cardinaux présents à Rome. Les nouvelles éminences, Sterckx et Fieschi, y ont été introduites après avoir prêté serment, et ont reçu le chapeau de cardinal des mains du saint-père. Après les fêtes religieuses d'usage, il a été tenu un consistoire secret, dans lequel S. S. a fermé la bouche aux deux nouveaux élus, et la leur a ouverte à la fin de la séance. C'est en vertu de l'accomplissement de cette cérémonie qu'ils obtiennent le droit de siéger et de délibérer dans le sacré collège. En même temps S. S. a créé neuf évêques.

Enfin S. S. a conféré à M. Sterckx le titre de S. Barthélemy de l'île.

Nous apprenons que l'archevêque de Malines retournera dans quelques jours dans son diocèse après avoir été accueilli ici par S. S. et par le clergé avec le plus grand empressement et la plus grande distinction.

— On écrit de Hildburghausen, 17 septembre. — En conséquence du refus des gouvernements de Hanovre et de Hesse-Electorale, d'accorder la permission de traverser leurs territoires respectifs, le projet du chemin de fer qui devait réunir les villes anseatiques à l'Allemagne méridionale est forcément abandonné pour le moment. La personne qui avait conçu cette idée, le libraire Meyer de cette ville, vient d'annoncer qu'il remboursera prochainement les paiements qui ont été versés entre ses mains.

— On écrit de Francfort, le 25 septembre :

« A la foire on a fait ces jours derniers de grands achats en laines; les prix des moyennes-fines ont varié de 80 à 120 fr. par quintal. Beaucoup de fabricants belges et des provinces rhénanes, ainsi que quelques Français, ont fait de forts achats. (Mercure de Souabe.)

— On lit dans l'*Echo des Halles, Journal de Paris*, du 27 septembre :

Les facteurs n'ont toujours rien à vendre, et les rares échantillons qui se montrent sont tenus à des prix que rien ne justifierait aujourd'hui, s'il n'était pas constant que le désappointement est complet qu'il n'y a presque plus de blés vieux, et que le battage des blés nouveaux n'a pu fournir assez jusqu'ici pour les besoins des prochaines semailles et pour ceux de la meunerie. Cette pénurie momentanée paraît donc être la cause principale de la hausse subite et vraiment extraordinaire qui vient d'avoir lieu depuis quinze jours. Il est vrai que de beaucoup de points on se plaint que la gerbe rend moins de grains qu'on ne l'avait pensé, mais aussi il est reconnu que la gerbe a été généralement abondante, et cette considération puissante, tout en faisant croire à des prix soutenus, ne motiverait pas à elle seule une augmentation si brusque et si importante.

» On a vendu aujourd'hui des blés des environs de Paris, pour moutures, 59 et 40 fr. 118 kilogrammes. On ne trouvait rien au-dessous de 37 à 58. Un détenteur de quelques centaines de setiers de blés vieux hésitait à les vendre 40 fr.

» Les blés pour semences étaient tenus de 44 à 46 fr.; la vente n'en était pas active : on ne s'attend pas à la voir bien courante avant le mois prochain. »

Nous avons publié, il y a deux jours, un article du *Journal des Débats*, sur un nouveau mode d'éclairage. Cette feuille donne dans son dernier numéro de nouveaux détails à ce sujet :

Plusieurs journaux, dit-elle, ont annoncé et nous avons dit aussi, d'après une lettre de Londres, que des expériences faites à Londres dans Moorgate-Street, quartier de la Banque, permettaient d'espérer que prochainement on pourrait utiliser pour l'éclairage le gaz produit par l'air atmosphérique. Ces derniers termes ne présentant qu'un sens très-obscur, nous croyons devoir donner à cet égard quelques explications. Disons d'abord qu'il n'est nullement question comme on pourrait le supposer, d'obtenir directement de la lumière à l'aide de la décomposition de l'air, mais seulement de faciliter l'usage des corps gras les plus communs, tels que les huiles de schiste et de goudron. Il est parfaitement inutile de traverser la Manche pour être témoin de ces tentatives; le nouveau procédé, découvert depuis peu de temps en Angleterre, vient d'être importé en France, il a même déjà été mis en pratique à Paris.

S'il fallait en croire des promesses peut-être exagérées, un bec de gaz ne coûterait environ que 2 fr. 10 c. par an, puisque les matières premières sont livrées au commerce à raison de 6 ou 7 fr. les 100 kilogrammes. Quoi qu'il en soit, le problème de l'emploi, pour l'éclairage, des huiles les plus inférieures nous paraît résolu; la difficulté a été vaincue à l'aide d'un courant d'air artificiel qui active la combustion, idée très-ingénieuse, mais qui dans la pratique offre l'inconvénient d'exiger une petite machine soufflante adaptée à chaque bec de gaz, ou bien un véritable gazomètre d'air, et par suite un vaste système de tuyaux, comme cela se pratique pour le gaz courant.

Les nouvelles lampes sont d'une simplicité extrême; la chaleur de la flamme est employée à opérer la décomposition de l'huile, de telle sorte que le gaz se forme sans cesse dans le tuyau même de la lampe, et que les mèches qui s'énercent si facilement sont supprimées.

Nous attendrons, avant de prononcer d'une manière définitive sur le mérite de cette découverte, d'avoir assisté à des essais plus concluants. Dès aujourd'hui cependant nous pouvons assurer que ce procédé renferme un germe précieux, et qu'il mérite une attention sérieuse.

Nous avons annoncé à nos lecteurs qu'une enquête était poursuivie à Emden, en Hanovre, au sujet de la révolte éclatée à bord du brick américain le Braganza. Voici les détails qu'a révélés l'instruction sur les horribles circonstances qui ont accompagné ce déplorable événement :

Il paraît que la cause de la révolte a été l'excessive sévérité, on pourrait même dire la brutalité du capitaine Braganza. C'est par une nuit d'orage, au milieu de l'Océan Atlantique, que la mutinerie éclata; bientôt les hommes de l'équipage en vinrent aux mains avec les officiers, sur lesquels ils se précipitèrent armés de couteaux, de haches et de bâtons. Dans cette lutte, le capitaine et le premier pilote furent grièvement blessés; quelques-uns des matelots reçurent aussi quelques légères blessures. Ceux-ci alors prirent la résolution de jeter à la mer les officiers qui gisaient dans leur sang.

Une nouvelle et plus effroyable lutte recommença, dans laquelle les combattants se saisirent corps à corps et cherchèrent mutuellement à se précipiter par-dessus le bord du navire. A la fin, le capitaine et le premier pilote sont jetés à la mer; mais ils entraînent avec eux, dans leur chute, l'un de leurs adversaires. Tandis que les mutins font tous leurs efforts pour sauver leur camarade, les deux officiers parviennent à se cramponner au vaisseau et à y remonter. Le premier pilote saute dans la cajute où se trouvaient réunis le propriétaire du bâtiment avec sa femme, la femme du capitaine, le second pilote, le cuisinier et un nègre. Quant au malheureux capitaine, à peine avait-il mis le pied sur le pont,

que les matelots furieux s'emparent de lui, et malgré ses supplications, malgré sa promesse de tout oublier, de tout pardonner, le lancent une seconde fois à la mer. De nouveau il se cramponne au navire, mais les monstres lui coupent les mains à coups de hache et le forcent à lâcher prise, plusieurs fois encore il fait le tour du brick à la nage, mais enfin, épuisé et perdant tout son sang, il disparaît sous les flots en appelant sa femme, en criant : *Oh! MARY, MY DEAR MARY* (Marie, ma chère Marie!) Celui des matelots qui a raconté la fin tragique du capitaine, ajouta que son cœur s'était brisé à la vue de cette scène épouvantable, et qu'il avait dû se retirer à l'avant du navire pour n'en pas être plus long-temps le témoin.

Après s'être ainsi débarrassé de leur capitaine, les mutins se concertèrent pour mettre à mort les autres personnes qui étaient renfermées dans la cajute. Pour cela, ils allumèrent du feu avec des étoupes et des bouts de câble, afin de les étouffer par la fumée. Heureusement leur infernal projet ne réussit pas. A la fin pourtant, ils se laissèrent fléchir par les prières de ces malheureux, et consentirent à les descendre dans une chaloupe, puis les abandonnèrent à la merci des flots, à 550 lieues de la terre. On a su depuis que ces personnes avaient été recueillies par un vaisseau anglais et débarquées à Greenock, en Ecosse. Quant au premier pilote, qui était resté dans la cajute, il mourut bientôt après, soit des suites de ses blessures, soit qu'il ait été achevé par les hommes de l'équipage.

Les quatre matelots détenus à Emden ont unanimement confessé leur forfait; les aveux partiels que l'on avait d'abord obtenus de trois d'entre eux ont été complétés par la déclaration du Belge Verbrugge, que l'on présume avoir été l'instigateur de la révolte, et qui, après avoir nié sa participation au crime, convint enfin de tout en s'écriant qu'il ne pouvait rien lui arriver de pire que d'être pendu. Ces scélérats sont dans les fers en attendant qu'ils soient transportés aux Etats-Unis, qui ont, dit-on, demandé leur extradition.

— Une troupe équestre, sous la direction de Mme. de Bach, fait depuis un an les délices de Constantinople; ses représentations sont très-suívies par le grand-seigneur, qui ne dédaigne pas d'y conduire son harem; l'endroit choisi pour les exercices équestres est un immense amphithéâtre élevé sur le penchant de deux collines au centre desquelles est situé un des palais d'été de Mahmoud. Il va sans dire que les femmes ne font pas cause commune avec les hommes : une galerie grillée les cache à tous les yeux et les isole complètement.

Les représentations commencent à midi et finissent avec le jour. Dans l'espace d'une année, l'heureuse directrice a encaissé 500,000 piastres fortes (1,500,000 fr. environ) de recette sans y comprendre les magnifiques cadeaux du grand-seigneur, de sa cour et de son harem. L'Orient marche à grand pas vers une civilisation tout européenne; dans peu d'années, nos artistes iront utiliser leurs congés à Smyrne, à Ispahan et au Grand-Caire.

— Une dame turque, qui entretenait depuis six ans un commerce criminel avec son cocher, surprise en flagrant délit par son mari, a été pendue à Hatd-Pacha. Son complice, qui s'était porté à des voies de fait contre le mari, au moment où il fut surpris, a également été pendu à la porte de la maison de son maître.

OUVERTURE DE L'ANNEE THEATRALE.

Hier dimanche, l'ouverture du théâtre a eu lieu devant une assemblée nombreuse, ce qui nous permet d'espérer que l'indifférence que le public a montrée l'année dernière pour le spectacle, ne se reproduira pas cette année. Trois acteurs faisaient leur premier début; M. Herman, 1^{er} basse, M. Saphar, 2^e ténor, et Mlle Amélie Brière. Nous ne voulons pas exprimer dès aujourd'hui notre opinion sur ces débuts; nous voulons seulement constater qu'à plusieurs reprises des applaudissements se sont fait entendre, contrairement à l'usage admis depuis deux ans; nous aurions vu avec plaisir que l'on eût aussi dérogé à cet usage après l'air du *Chatelet* chanté par M. Herman.

M. Paul Cannut a fait sa rentrée; il a été accueilli par des applaudissements prolongés.

Quant à Mme. Stevens, qui faisait également sa rentrée, un bruit fort désagréable et que certes elle n'est pas habituée à entendre, est venu se mêler aux applaudissements; on a voulu probablement la punir d'une inconstance qu'elle avait déjà expiée.

ECOLE INDUSTRIELLE DE LA VILLE DE LIÈGE.

L'administration communale n'ayant encore pu fixer l'époque de la distribution des prix, qui aura cependant lieu incessamment, la commission d'examen informe le public que les *cours recommenceront le 8 octobre*.

L'enseignement se compose :

1^o d'un cours de mathématiques comprenant la géométrie des courbes, la géométrie descriptive et la mécanique considérées dans leurs applications aux arts et à l'industrie, donné par M. D. LECLERCQ;

2^o d'un cours de physique, de chimie et de minéralogie, envisagées sous le même point de vue, donné par M. C. DAVREUX;

3^o d'un cours de dessin linéaire spécialement applicable aux arts et travaux mécaniques et industriels, donné par M. H. Deville-Thiry.

La fréquentation de l'école industrielle est gratuite. Aucun élève ne peut y être admis, sans préalablement avoir subi un examen satisfaisant sur l'arithmétique complète.

La Commission se réunira au local de l'école jeudi et vendredi prochain, 4 et 5 octobre, à 7 heures du soir, pour examiner les personnes qui désirent fréquenter les cours.

Liège, le 29 septembre 1858.

Le secrétaire de la commission d'examen. D. LECLERCQ.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Lundi 1^{er} octobre 1858, RELACHE.

Mardi 2, 2^e représentation du 1^{er} mois d'abonnement, ROBERT-LE-DIABLE, grand-opéra en 5 actes.

Au 1^{er} jour la JUIVE; grand-opéra.

GARDE CIVIQUE. — Le colonel commandant en chef devant procéder à l'armement et à l'équipement de la garde civique réorganisée conformément à la loi du 2 janvier 1855, invite les personnes qui sont en possession d'armes et d'objets d'équipement appartenant à l'état et provenant des gardes civiques, urbaine et communale, à les déposer contre récépissé, dans le délai de vingt jours qui prendra cours le 25 de ce mois et finira le 15 octobre prochain, au bureau de M. le commissaire de police de leur quartier.
Fait à Liège, le 15 septembre 1858.

Le colonel en chef, VERCKEN, atné.

Avis aux gardes civiques du 1^{er} ban qui depuis leur désignation pour le service actif ont acquis le droit de passer dans un des deux bans sédentaires, et ceux appartenant à ces deux derniers bans qui, ayant accompli leur cinquantième année au 1^{er} janvier 1859, désirent obtenir leur radiation définitive des contrôles de la garde civique.

L'administration communale les prévient qu'ils doivent se faire inscrire avant le 15 novembre prochain entre huit heures du matin et midi, au bureau militaire à l'hôtel-de-ville à effet d'être compris dans la liste alphabétique, à rédiger pour les opérations de la levée de la dite garde civique en 1859 conformément à l'instruction ministérielle du 21 décembre 1851.

La confection de cette liste ne pouvant être ajournée au delà du terme indiqué ci-dessus, ce délai sera de rigueur et les réclamations tardives ne pourront être admises que l'année suivante.

Liège, le 11 septembre 1858.

Le président, Tilman.

ANNONCES.

A VENDRE, UN CHEVAL de haute taille, propre à la voiture et à la selle, rue Fond St-Servais, n° 120.

ON DEMANDE UNE SERVANTE, rue Féronstrée, n° 778. 1298

On demande **UNE FORTE FILLE**, sachant faire un peu de cuisine, et munie de bons certificats. S'adresser au bureau de cette feuille, où l'on dira pour qui c'est.

MAISON A LOUER.

faubourg d'Amorceur, n° 59. — S'adresser au même n°, ou au bureau de cette feuille.

BEAUX APPARTEMENTS A LOUER à des personnes sans enfants, rue du Collège, pied du pont de la Boverie

CHANGEMENT DE DOMICILE.

POURBAIX, CHIRURGIEN-DENTISTE,

QUAI DE LA SAUVENIÈRE, n° 48,

Reçoit tous les jours depuis 8 heures du matin jusqu'à 5.

INSTITUT D'ÉDUCATION,

ÉTABLI A LIÈGE, PLACE DERRIÈRE SAINT-PAUL, n° 515,

SOUS LA DIRECTION DE

M. J. F. FRENAY.

L'instruction donnée dans cet établissement a pour but de préparer les élèves aux études universitaires, et de les former à l'industrie et à la science commerciale dans toute son étendue.

LES COURS RECOMMENCERONT LE 3 OCTOBRE, immédiatement après la messe du *St. Esprit*, qui sera célébrée à huit heures, à l'église primaire de St. Jacques.

BELLE VENTE

DE BOIS

JEUDI 4 OCTOBRE 1858, à une heure de relevée, au rivage de Chokier, le notaire BIAR vendra à la recette de l'ancien notaire Delvaux,

UNE GRANDE QUANTITÉ DE BOIS;

SAVOIR :

Gros Chênes, Hêtres, Vernes, Pontres, Bois de Fosses, jantes, Rais, etc.; plus un Arbre d'usine, ayant 52 pieds de long sur 24 pouces d'équarissage. — **AU COMPTANT.**

A LOUER, à un cultivateur, pour entrer en jouissance le 1^{er} mars prochain,

une bonne maison

avec deux caves, puits, grange, étable, et deux bonniers deux verges grandes de pré et jardin potager, située à Cointe, commune d'Ougrée.

S'adresser rue St.-Severin, n° 74.—55.

AVIS IMPORTANT.

L'ADJUDICATION PRÉPARATOIRE

DU SUPÉRIEUR

DOMAINE DE SOY,

Appartenant à Mme. la baronne de CASSAL et ses enfants, situé au canton d'EREZÉE, arrondissement de Marche, province de Luxembourg, contenant en totalité 325 hectares 59 ares 52 centiares, ayant eu lieu le 24 septembre 1858, en l'étude du notaire PÉTITHAN, à Marche, moyennant la somme de 241 mille francs, l'on fait savoir que l'adjudication définitive de ce Domaine aura lieu en l'étude du même notaire, JEUDI 4 OCTOBRE 1858, à 10 heures du matin, sur cette offre et celles résultant des surenchères qui pourront être faites pour tout amateur jusqu'au jour fixé pour cette adjudication définitive.

S'adresser audit notaire PÉTITHAN, pour tous renseignements. 1535

INSPECTION

DES

ARMES DE GUERRE.

En vertu d'un ordre de M. le ministre de la guerre, en date du 11 septembre dernier, n° 568, 5^e division, et sous son approbation ultérieure, le lieutenant-colonel inspecteur des armes, mettra en adjudication publique, le 15 octobre 1858, à 11 heures du matin, au local de l'atelier d'armes établi à Liège, quai de la Sauvenière, n° 88, la fourniture de 1,000 SABRES de cavalerie, de ligne, modèle français modifié, avec fourreaux en tôle d'acier, conformes au sabre modèle déposé au bureau de l'inspection.

Le cahier des charges de l'entreprise et les conditions de l'adjudication seront communiqués aux intéressés qui se présenteront à cet effet au local ci-dessus indiqué, tous les jours de neuf heures du matin à midi et de trois à cinq heures de relevée.

ADJUDICATION DÉFINITIVE.

MARDI 9 OCTOBRE 1858, à 11 heures du matin,

Au bureau de la justice de paix des cantons Sud et Ouest de la ville de Liège, rue d'Amay, n° 655, M^e PARMENTIER, notaire, réexposera en

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

PAR SUITE DE SURENCHÈRE,

15 verges gr. 16 pet.,

DE JARDIN, VERGER ET TERRE,

en trois pièces, sises au HAUT-PRÉ, commune de Liège, Sur la mise à prix de frs. 3570.

A VENDRE

FONDS DE NOUVEAUTÉ DE St.-AUGUSTIN.

Rue Neuve St.-Augustin, 57, à Paris, près la rue de la Paix et les Boulevards. Après le décès de M. Romain-Perrier, en l'étude de M. Andry, notaire à Paris, le 15 octobre 1858, avec bail de 12 ans et marchandises. On visitera l'établissement dès le 8 octobre. Mise à prix de 50,000 f. S'adresser audit M. Andry, rue Montmartre, n° 78, et à M. Benjamin Bertaux, rue Neuve des Petits Champs, 9.

PROVINCE DE LIÈGE.

CONSTRUCTION D'UNE ROUTE DEPUIS AYWAILLE JUSQUE PRÈS DE LOUVEIGNEZ.

AVIS. — Mardi, 16 octobre 1858, à 11 heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé, par devant M. le Gouverneur de cette province ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, et sous approbation de l'autorité supérieure, à l'adjudication des travaux à faire pour la construction d'une route depuis Aywailles jusqu'à la route de 1^{re} classe n° 4 de Bruxelles à la frontière prussienne vers Malmedy, près de Louveigneur.

L'adjudication aura lieu par soumissions cachetées de la manière indiquée à l'article 47 du devis des travaux, lequel devis est déposé à l'hôtel du Gouvernement à Liège, dans les bureaux de M. l'ingénieur-en-Chief des ponts et chaussées et dans ceux des Commissaires d'arrondissement de la province.

Liège, le 28 septembre 1858.

Le gouverneur, baron VANDENSTEEN.

MONT DE PIÉTÉ DE LIÈGE,

QUAI DE LA BATTE, N° III2.

Mercredi, Jeudi, Vendredi, 5, 4 et 5 OCTOBRE, à 2 heures de relevée,

VENTE DES GAGÉS SURANNÉS.

Félix JEHOTTE. 1532

Collège et Pensionnat DE HUY.

La RENTRÉE aura lieu le 10 Octobre prochain. Le lendemain se chantera la messe du St.-Esprit.

POMMADE DU Bon DUPUYTREN.

Ce cosmétique préparé par M. Mallard, pharmacien à Paris, d'après la formule de l'illustre chirurgien en chef de l'hôtel Dieu, est employé avec le plus grand succès pour arrêter LA CHUTE DE LA CHEVELURE, en favoriser le retour et prévenir sa décoloration, 2 fr. 50 c. le pot. Dépôt chez M. Decamps phar. rue de la Régence, à Liège. On trouve à la même pharmacie LA PATE TYLACÉENNE, pour la guérison des cors, et L'ESSENCE CONCENTRÉE DE SALSEPAREILLE DE BRETON, phar. à Paris, spécifique pour la cure des maladies SECRÈTES. 4 fr. le flacon, avec l'instruction.

AVIS.

Il sera procédé le 8 octobre prochain, au ministère de la guerre à Bruxelles, à l'adjudication publique de l'entreprise des transports militaires par eau et par terre, à partir du 1^{er} janvier 1859, jusqu'inclus le 31 décembre de la même année.

Le cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu est déposé à la 2^{me} division des bureaux de l'administration provinciale, où il pourra en être pris communication.

A Liège, le 15 septembre 1858.

BOURSES.

PARIS, LE 29 SEPTEMBRE.

Trois p. c.	80 95	Actions réunies.	—
Quatre p. c.	101 25	Différée ancienne.	—
Cinq p. c.	109 40	Dito nouv. s. int.	—
Act. de la Banque. 2655		Dettes actives.	19
Obl. la vil. de Par. 1170		Id. passive.	4 1/8
Emprunt belge.	—	Emp. rom.	105
Société Générale.	—	Rente de Naples.	100 25
Banque de Belgiq. 1440		Empr. portugais.	—
Mutualité.	—	Migueliste.	—

LONDRES, LE 27 SEPTEMBRE.

5 1/2 consolidés.	95 7/8	Différées.	7 1/2
BELGE 1852. c.	105 1/2	Passives.	4 1/4
HOL. Dette active. 55 7/8		Russie.	—
PORTUG. 5 p. c.	—	BRESIL.	82 5/4
Id. 3 p. c.	22 1/4	MEXICAINS 6 p. c.	—
Esp. Emp. 1854.	18 1/8		

AMSTERDAM, LE 28 SEPTEMBRE.

HOLL. Dette active. 101 5/4		Certific. à Amster.	—
Dito 2 1/2.	55 15/16	POLONGE L. B. 500	118 5/4
Différée.	119 1/28	Pr. L. de Rd. 50	117 5/4
Billet de change. 24 1/4		ESPAGNE E. Ard.	17 7/8
Obl. synd. d'am. 95 5/8		Dito grd.	—
Id. 3 1/2. 79 1/2		Dettes diff. 1850.	8
S. de C. des P.-B. 172		Id. anc.	5 5/16
Id. nouvelle.	—	Id. pass.	4 5/8
Russie. Hope et Co 105 1/2		AUTR. Métall. 5.	104
Id. 1829. 5. 105 5/4		BRES. Obl. à Lond.	81 1/2
Inscr. au gr. livre 69 5/16			

ANVERS, LE 29 SEPTEMBRE.

ANVERS. Det. act. 105		A PRUSSE. Em. à Berl.	117
Id. det. diff. 49 1/2		NAPLES. Cert. Fal.	95 1/2
Empr. de 48 mill. 102		ET. Rom. Lev. 1852.	101 1/8 et A
Id. de 50 mill. 91 1/2 et P		Cert. à A. 1854.	100 5/4
HOLL. Dette. activ.	—		
Rente rembours.	—		
AUTRICHE. Métall. 107 1/4			
Lots de fl. 100.	350		
Id. 250.	456		
Id. 500.	761		
POLON. Lots fl. 500. 117 1/2 et A			
Id. 500. 157 5/8			
BRES. Em. L. 1854. 80 1/2			
ESPAGNE. Ardoins. 17 5/8 et P			
Dette passiv. 1854.	—		
Id. Différée.	5 5/4		
DANEMARC. E. Nott. 95			
Dito à L.	75 1/2		

CHANGES.

Amsterd. C. jours.	1 1/2	P
Id. 2 mois.	—	
Rotterdam. C. jours.	1 1/2	P
Id. 3 mois.	—	
Paris. C. jours.	pair	P
Id. 2 mois.	5/8 p.	P
Londres. C. jours.	40 1/2	P
Id. 2 mois.	40 1/2	P
Francfort. C. jours.	manque	A
Id. 3 mois.	55 9/16	A
Bruxelles et Gand.	1/8	A

BRUXELLES, LE 29 SEPTEMBRE.

Dettes actives 2 1/2 54 1/2		P Brasseries.	—
Emp. Rothschild. 101 5/4		P Tapis.	—
Fin courant.	—	Fer d'Ougrée.	—
Emp. de 50 mill.	91 5/8	Mutualité.	116 5/8
Id. de 37 mil.	75 5/4	S. C. Bruges.	—
Emp. de 1852 (4).	—	Monceaux.	—
Act. de la Soc. G. 828		Act. Réunies.	100
Emp. de Paris.	1750	Borinage.	—
S. de Comm. de c. 150 1/2		Houyoux.	—
B. de Belgique.	140	P Papeterie.	—
C. de S. et Oise.	111 et	A Lits de Fer.	—
Hauts-Fourneaux.	—	Luxembourgeois	—
Banque Foncière. 100 5/4		Civile.	150
Idem.	—	Herve.	—
Flenu.	—	Ch. de Fer de Col.	965
Hornu.	—	Ch. de B. M. et B.	—
Sclassin.	—	Asphalt.	—
Soc. Nationale.	125 5/4	A Holl. Dette active.	55 1/4
Levant du Flenu.	—	Losrenten inscrit.	100
Ougrée.	—	Autriche. Métalliq.	106 5/4
Sars-Longscham. 190		Naples. C. Falcon.	95 5/8
Chemin de Fer.	—	Espagne. Ardoins.	17 1/2
Vennes.	—	Fin courant.	—
St-Léonard.	—	Prime un mois.	—
Chatelineau.	—	Différée de 1850.	—
Verreries.	—	Idem de 1855.	—
Betteraves.	—	Passives.	—
Verr. de Charl.	—	BRESIL E. de Roth.	—
L'Espérance.	—	Bome. E. de 1854.	101 1/4

VIENNE, LE 20 SEPTEMBRE.

Métalliques 5 p. c., 108 1/4. — Actions de la Banque, 1457.